

Comité Technique 14 mars 2016

5.C - Direction Générale Sécurité et Tranquillité Publique – Direction de la Tranquillité Publique service de la Police Municipale : Développement du Pôle de Proximité de la Police Municipale

Dans ce dossier, vous nous présentez la volonté de la Ville de Nantes de fixer comme priorité le renforcement du lien police/population en développant les actions de proximité de la Police municipale à l'échelle de l'ensemble des quartiers nantais, privilégiant le contact avec les habitants, la prévention et la régulation.

Si cette évolution de l'organisation et des modalités d'action du service de la Police Municipale est complémentaire du projet de la Maison de la Tranquillité Publique, elle fait aussi particulièrement échos, à un autre dossier présenté en avril 2015, présentant l'expérimentation d'un dispositif de médiation nocturne dans le cœur de l'agglomération piloté par la mission prévention. Pour mémoire, ce dossier reste éminemment symbolique des dysfonctionnements du dialogue sociale à la nantaise, puisque suite à un vote négatif unanime, vous aviez « passé » ce dossier, sans en changer la moindre virgule au CT de juin où ne siégeaient aucune organisation syndicale représentative.

Bon, ceci étant dit, intéressons-nous au présent dossier qui nous inspire, tout d'abord, trois questions très simple :

Pouvez-vous nous préciser les modalités de déploiement des 19 agents supplémentaires ? C'est-à-dire combien seront-ils sur chaque territoire et les quartiers prioritaires seront-ils mieux pourvus ?

Les ASVP seront-ils concernés ?

Et enfin, et c'est plus problématique, vous nous dite que le nombre d'agents de Police Municipale est aujourd'hui à 93 et après investigation, nous n'en avons recensé seulement 89 dont uniquement 61 de terrain. Pouvez-vous nous expliquer cet écart ?

Maintenant, une réflexion plus générale : Tout d'abord, précisons que la CGT souscrit et trouve légitime la demande sociale de tranquillité publique exprimé par bon nombre de citoyens, interpellant régulièrement madame le Maire sur un sentiment d'insécurité et de nuisances régulières. Ainsi, un dossier nous présentant la création de 19 postes supplémentaires privilégiant la prévention et la régulation devrait nous satisfaire, mais désolé, notre appréhension des questions de quiétude, sureté et confiance des citoyens envers leur environnement et l'action publique va au-delà, selon nous, du déploiement d'îlotiers.

Une présence accrue de policiers proches de la population c'est très bien, mais en parallèle, vous fragilisez depuis de nombreuses années d'autres maillons essentiels à la chaîne d'acteurs nécessaire pour répondre aux thèmes de la tranquillité sur les espaces publics, à la cohésion sociale et au vivre ensemble : les travailleurs sociaux et la prévention spécialisée.

En effet, ces professionnels sont aujourd'hui marginalisés parce que n'est plus prit aujourd'hui en considération la durée comme moyen de transformation, au profit d'une logique de rationalisation des coûts qui a pour effet principal de placer « l'accompagnement social et éducatif » dans le registre de la gestion économique. Pour illustrer ce propos, nous constatons aujourd'hui que les trois quart des effectifs de travailleurs sociaux ont été supprimé au CCAS et de nombreux postes dans le médico-social continuent à l'être comme nous le montre le tableau des effectifs, tandis que la subvention d'Association Départementale de Prévention spécialisée a vu ses dernières années ses subventions réduites de moitié.

La sécurité est un droit, mais ne suffit pas pour faire évoluer les comportements et rassurer les citoyens. Cela passe aussi par une présence sociale promouvant l'insertion sociale, professionnelle et culturelle, assurant une fonction de veille et d'alerte éducative et sociale par l'observation et l'analyse des problématiques.

Cette présence sociale contribuerait aussi à réconcilier les habitants avec l'action publique et ainsi réduire la « *rupture qui semble à l'œuvre entre citoyens et élus* ». Madame le maire le dit elle-même « *Cette rupture constitue un danger démocratique. Il est urgent de les réconcilier et de renouer le lien démocratique.* », constat auquel elle ajoute « *À ces crises, s'ajoute enfin une crise sociale. La montée de l'individualisme, la multiplicité des attentes et des intérêts contradictoires ont pour conséquence la dislocation du corps social. Le collectif ne semble plus faire sens. Face à cette situation, il est urgent et nécessaire de retisser du lien social de proximité, de construire une vision et des projets communs et fédérateurs à l'échelle des territoires de vie.* » Cela passe donc pour la CGT par un déploiement accrue d'agent municipaux sur les territoires, policiers, mais aussi travailleurs sociaux, animateurs, éducateurs,... bref, tous corps de métiers ayant vocation à être au plus près de la population.